

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 27/08/2024 Date d'affichage : 27/08/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivé à 20h34 – à partir de la délibération 2024-042), M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) : Mme Alicia GUILLOT-BERNIER

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (Pouvoir à Mr François PARIS),

Secrétaire de séance : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

Aucune observation n'ayant été reçue, le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal n°2024-040

GESTION DU PERSONNEL

■ Modification tableau des emplois

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois présente actuellement 20 emplois permanents pour 13,88 ETP (3 en disponibilité).

TABLEAU DES EMPLOIS / COMMUNE DE CORDON Au 01 septembre 2024							
Emploi	Grade	Grades autorisés par le Conseil	Grade pourvu	Effectif	Statut	Quotité possible	ETP (Equivalent Temps Plein)
Chargé de mission	A	Tous grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux	Attaché territorial	1	Titulaire	35h	1
Service administratif							
Agent RH Juriste	B	Tous grades des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux/adjoins administratifs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	1	Titulaire	35h	0,9
Secrétaire de Mairie RH	B	Tous grades des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux/adjoins administratifs territoriaux	Rédacteur principal de 2ème classe	1	Titulaire	35h	1

Agent Comptabilité et du budget	C	Tous grades des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux/adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	1	Titulaire	35h	1
Secrétariat général Finances Communication	C	Tous grades des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux/adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	1	Titulaire ou Contractuel	35h	1
Agent Suivi des projets / Demande financement	B	Tous grades des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux/adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	1	Titulaire ou Contractuel	35	1
Agent d'accueil	C	Tous grades des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux/adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif	1	Titulaire ou Contractuel	35h	0,7
Service technique							
Responsable Services Techniques	B	Tous cadres d'emploi des techniciens territoriaux/agents de maîtrise territoriaux/adjoint techniques territoriaux	Technicien	1	Titulaire	35h	1
Responsable Services Techniques (*)	C	Tous cadres d'emploi des techniciens territoriaux/agents de maîtrise territoriaux/adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique	1	Titulaire	35h	0
Agent polyvalent des Services techniques	C	Tous grades des cadres d'emploi des agents de maîtrise principal/adjoint techniques territoriaux	Agent de maîtrise principal	1	Titulaire	35h	1
Agent polyvalent des Services techniques (*)	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1	Titulaire	35h	0
Agent polyvalent des Services techniques	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1	Titulaire ou Contractuel	35h	1
Agent polyvalent des Services techniques	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1	Titulaire	35h	1
Agent polyvalent des Services techniques	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	Adjoint technique	1	Saisonnier	35h	0,33
Service enfance école							
Agent Surveillance des enfants	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux/ des ATSEM	ATSEM 2ème classe	1	Titulaire	35h	1
Professeur des écoles		Contractuel instituteur		1	Contractuel	3h	0,1

Agent responsable chargé de la surveillance des enfants (*)	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux/ des ATSEM	ATSEM 1ère Classe	1	Titulaire	35h	0
Agent Surveillance des enfants entretien des locaux	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux/ des ATSEM	Adjoint technique	1	Contractuel	35h	0,65
Agent Surveillance des enfants entretien des locaux	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1	Contractuel	35h	0,6
Agent Surveillance des enfants entretien locaux	C	Tous grades des cadres d'emploi des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1	Contractuel	35h	0,6
(*) en disponibilité				TOTAL	20		13,88

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois ci-dessus :

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

ADOpte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 septembre 2024.

Délibération du Conseil Municipal n°2024-041

FORET COMMUNALE

- Assiette des coupes de bois pour l'exercice 2025

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. NICOT François-Xavier de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assoier en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier :

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2025

Forêt de : CORDON

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
M	RTR	110	2	2025	2025						☒	

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE l'Etat d'Assiette de la coupe de l'année 2025 présenté ci-dessus,

DEMANDE à l'O.N.F. de bien vouloir procéder à la désignation de la coupe inscrite à l'état d'assiette ci-dessus,

AUTORISE à fixer le prix de retrait du lot sur la base des estimations de l'O.N.F. à l'issue du martelage pour la coupe vendue sur pied,

Arrivée de Mme Adeline HENNICHE à 20 heures 34

Délibération du Conseil Municipal n°2024-042

FORET COMMUNALE

- Travaux de réfection de trois pistes forestières à réaliser en forêt communale – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie (CD74)

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal que par suite de plusieurs glissements de terrain survenu en automne 2023, plusieurs pistes forestières situées au Charne dessus, au Plaine et sur l'ancienne piste de l'Avenaz sont à ce jour impraticables. Afin d'assurer une gestion forestière continue de cette partie de forêt communale, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de réfection de ces pistes.

Forêt communale de Cordon
Canton de la Jorasse
Parcelles forestières : F, K et L.

Il présente le plan de financement de ces travaux.
Le montant estimatif des travaux est **6800€ HT**
Le montant de l'ATDO ONF est de **680€ HT**

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet.

⇒ **La somme totale des travaux à la charge de la commune s'élève à 4 488 € H.T.** (travaux pré-financés par la Commune).

⇒ **Dépenses subventionnables**

* Le montant de la subvention pouvant être sollicitée auprès du **Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74)** pour les travaux de réfection de la piste forestière est de : **2 992€**

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux pré-cités
SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental 74

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

Délibération du Conseil Municipal n°2024-043

BUDGET PRINCIPAL 2024 – DIVERSIFICATION TOURISTIQUE - PROJET DE PATINOIRE

- Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire expose ; que les saisons hivernales sont de plus en plus dépendantes des conditions climatiques, notamment pour les stations de moyenne altitude. Les attentes des clientèles évoluent et la commune doit pouvoir diversifier et adapter davantage son offre touristique.

Par ailleurs, la démarche participative engagée récemment avec les socio-professionnels a révélé le souhait de renforcer l'animation et l'attractivité du centre village.

Pour répondre à cette attente, il est projeté l'investissement d'une patinoire d'animation au centre de Cordon durant la saison d'hiver. Outre l'animation du centre, cette infrastructure permettra de renforcer les activités proposées aux enfants et aux familles en séjour dans notre village.

PF

Le coût prévisionnel des actions éligibles de l'opération s'établit à 45 853,03€ HT.

Le plan de financement prévisionnel en sollicitant le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) et la Région Auvergne Rhône-Alpes s'établit comme suivant :

Plan de financement

Investissement	Coût HT de l'opération	Sollicitation subvention Conseil Départemental de la Haute-Savoie		Sollicitation subvention Région Auvergne Rhône-Alpes		Autofinancement HT Commune	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Patinoire	25 310,00 €	40%	10 124,00 €	40%	10 124,00 €	20%	5 062,00 €
Habillage entourage et visibilité	3 595,78 €	40%	1 438,31 €	40%	1 438,31 €	20%	719,16 €
Autolaveuse surface de glisse	1 390,00 €	40%	556,00 €	40%	556,00 €	20%	278,00 €
Chalets d'exploitation	9 000,00 €	40%	3 600,00 €	40%	3 600,00 €	20%	1 800,00 €
Sonorisation-éclairage	4 211,92 €	40%	1 684,77 €	40%	1 684,77 €	20%	842,38 €
Equipement Eisstock	1 834,00 €	40%	733,60 €	40%	733,60 €	20%	366,80 €
Equipement hockey	380,50 €	40%	152,20 €	40%	152,20 €	20%	76,10 €
Equipement aide au patinage	130,83 €	40%	52,33 €	40%	52,33 €	20%	26,17 €
Total	45 853,03 €	40%	18 341,21 €	40%	18 341,21 €	20%	9 170,61 €

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le projet ci-dessus présenté ;

EMET un avis favorable à son plan de financement ;

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions la plus haute possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) et la Région Auvergne Rhône-Alpes

FIN DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024.

Le Maire,
Mr François PARIS



Le Secrétaire de Séance,
Mr Daniel BOTTOLLIÉ-CURTET

